



LES CÉGEPS : UN INVESTISSEMENT JUDICIEUX

**MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC DANS LE CADRE
DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2019-2020**

JANVIER 2019

Rédaction

Kevin Chaput, coordonnateur – affaires administratives et financières, Fédération des cégeps

Recherche

Mélissa Boucher, Fédération des cégeps
Eric Chavez, Fédération des cégeps

Révision

Rolande Leblanc Vadeboncœur
Christian Van Nuffel, Fédération des cégeps

Ce mémoire a été adopté par les membres du Comité directeur de la Fédération des cégeps le 14 janvier 2019.

Nous désirons remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Fédération des cégeps qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire ainsi que les membres du comité mixte des affaires matérielles et financières pour leurs précieux commentaires.

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de services aux entreprises, de financement, de recherche, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de ressources informationnelles, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives. www.fedecegeps.qc.ca.

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : 514 381-8631
Télécopieur : 514 381-2263
© Fédération des cégeps

DM 68759

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

LES CÉGEPs : DES INCONTOURNABLES POUR LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE.....	4
1. LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS : DES BESOINS EN ÉVOLUTION	6
Faciliter le passage du secondaire à l'enseignement supérieur	6
Soutenir la diplomation de tous les étudiants par une offre améliorée de services d'aide à la réussite et d'activités.....	6
Améliorer sa qualité de vie par les études	8
Faciliter l'apprentissage par des méthodes pédagogiques novatrices.....	9
Accéder au diplôme d'études collégiales par la formation à distance	11
Mieux soutenir les actions internationales des établissements collégiaux visant la qualité de l'enseignement et le développement de compétences	12
2. UNE RÉPONSE À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET AU BESOIN DE PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES.....	14
La formation et la recherche pour l'essor économique du Québec.....	15
Maximiser les retombées de la formation continue.....	16
Comblar les besoins de main-d'œuvre grâce à l'intégration d'étudiants internationaux.....	18
3. LA NOUVELLE ÉCONOMIE : LA TRANSFORMATION GÉNÉRÉE PAR LE NUMÉRIQUE	21
L'économie numérique : transformation des emplois et développement nécessaire des compétences de l'avenir.....	21
Le positionnement du Québec dans cette nouvelle économie : menaces et opportunités	21
La contribution des cégeps pour réussir le virage numérique.....	22
4. LE FINANCEMENT RENOUVELÉ DES CÉGEPs.....	24
La révision du modèle d'allocation des ressources aux cégeps.....	24
Des investissements sensés pour les bâtiments et leur entretien	25
La nécessaire reddition de comptes.....	25
5. LA DYNAMISATION DES FONDATIONS DES CÉGEPs	27
LES CÉGEPs ET LEURS DIPLÔMÉS : TOURNÉS VERS L'AVENIR DU QUÉBEC	29
ANNEXE : RÉSUMÉ DES BESOINS FINANCIERS DU RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC....	30

LES CÉGEPS : DES INCONTOURNABLES POUR LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE

Le réseau collégial public est constitué de 48 cégeps répartis sur tout le territoire québécois qui ont pour mission d'offrir des programmes d'études préuniversitaires et techniques. Les cégeps sont et doivent demeurer des établissements d'enseignement supérieur agiles, collaboratifs et innovants, répondant aux aspirations des étudiants, ouverts sur le monde, enracinés dans leur communauté et soucieux des besoins du marché du travail¹. Les cégeps font plus qu'offrir de la formation, ce sont aussi des milieux de vie, notamment grâce à leurs activités socioculturelles, sportives et communautaires. Ils sont également des acteurs clés de leur région respective et contribuent au développement du tissu économique, notamment par leur offre de formation continue et de soutien technologique aux entreprises. Dans les grands centres comme en région, de grande taille ou de petite taille, les cégeps sont des acteurs incontournables pour le développement de notre société et le dynamisme de l'économie.

Les cégeps, ce sont :

- près de 169 000 étudiants à la formation ordinaire, dont 47 % sont inscrits dans l'un des 9 programmes d'études préuniversitaires et 47 %, dans l'un des 133 programmes d'études techniques, les autres étudiants étant inscrits à une formation hors programme ou dans le cadre du programme Tremplin DEC;
- près de 24 000 étudiants inscrits à la formation continue. Environ 63 % des adultes qui fréquentent le secteur de la formation continue sont inscrits à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), 20 % à un diplôme d'études collégiales (DEC) et 18 % à des cours hors programme;
- près de 50 000 récipiendaires de diplômes d'études collégiales annuellement, y compris les diplômés de la formation continue;
- près de 10 milliards de dollars de retombées économiques annuelles au Québec²;
- des services de formation aux adultes et aux entreprises permettant d'assurer le perfectionnement et la réorientation de la main-d'œuvre;
- 55 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT);
- cinq écoles nationales, chacune rattachée à un cégep et spécialisée dans un domaine exclusif.

La société québécoise vit des changements importants, et le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour répondre aux enjeux qui se présentent. Ainsi, les cégeps constituent définitivement une solution à privilégier pour répondre notamment aux besoins de création de richesse et de lutte à la pauvreté, au rehaussement de la productivité, au développement et à la reprise entrepreneuriale, à l'internationalisation, à la recherche et aux besoins en main-d'œuvre qualifiée. Pour ce faire, et pleinement contribuer à l'avancement du Québec, les cégeps requièrent un financement suffisant et prévisible.

Le gouvernement du Québec affirme que l'éducation s'inscrit en tête de liste de ses priorités. Un récent sondage faisait aussi ressortir une nette préférence des économistes québécois pour l'augmentation du budget consacré à la qualité de l'éducation et de la

¹ Fédération des cégeps, Plan stratégique 2017-2022.

² KPMG-SECOR, *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, novembre 2014.

formation. Parmi sept orientations³, une proportion de 72 % des économistes sondés a fait de l'éducation leur 1^{er} ou 2^e choix⁴. Dans cette même lignée, et pour les raisons évoquées dans ce document, la Fédération des cégeps invite le gouvernement à poursuivre le réinvestissement dans les cégeps afin de répondre aux attentes de la société, et particulièrement aux défis que présentent le virage numérique, le marché du travail et les besoins des entreprises. Il s'agit, par les mesures proposées, de former des citoyens critiques et responsables, d'assurer le développement des compétences des travailleurs, de rehausser la productivité des entreprises et d'adopter le virage numérique ainsi que de faciliter l'intégration des personnes immigrantes.

Faisant suite à la consultation de son réseau, la Fédération des cégeps présente dans ce document les priorités financières des cégeps.

Dans cette perspective, les sections suivantes de ce document présentent les priorités qui apparaissent incontournables à l'avancement du réseau collégial public. Chaque priorité énoncée ci-dessous offrirait, grâce à un financement suffisant et prévisible, le soutien nécessaire au rehaussement de la réussite étudiante, une réponse viable aux besoins de main-d'œuvre qualifiée et à l'essor de notre société :

- améliorer la persévérance et rehausser la réussite et la diplomation des étudiants;
- répondre aux besoins du marché du travail et dynamiser la productivité du Québec;
- déployer les efforts et les ressources pour réussir le virage numérique;
- accorder le financement suffisant, prévisible et équitable aux cégeps afin qu'ils puissent accomplir pleinement leur mission et contribuer au développement du Québec;
- dynamiser les fondations collégiales pour soutenir les projets, la réussite et le milieu de vie des étudiants.

³ Les sept orientations proposées étaient : la qualité de l'éducation et de la formation, l'accessibilité aux soins de santé, l'incitation à l'investissement privé, le transport collectif, la réfection et le développement des infrastructures, la réduction de la dette ainsi que la réduction du fardeau fiscal des particuliers.

⁴ Association des économistes québécois, sondage mené en collaboration avec Raymond Chabot Grant Thornton, novembre 2018.

1. LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS : DES BESOINS EN ÉVOLUTION

Au cœur de la mission des cégeps, la réussite des étudiants requiert de mettre en œuvre les conditions gagnantes pour faciliter la formation des étudiants et leur intégration au marché du travail dans des emplois qualifiés et stimulants.

Alors que les besoins en main-d'œuvre qualifiée sont croissants dans plusieurs secteurs d'activité comme la santé et les technologies de l'information, il apparaît primordial pour la société québécoise d'investir les efforts nécessaires conduisant à un rehaussement du nombre de diplômés au collégial. Les cégeps font nécessairement partie de l'équation visant à remédier à ce manque de main-d'œuvre spécialisée. Quelques axes d'intervention méritent des efforts accrus de la part des cégeps, du gouvernement et des autres acteurs du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Faciliter le passage du secondaire à l'enseignement supérieur

Rehausser le nombre d'étudiants qui passent directement du secondaire au cégep fait partie des solutions. Le taux de passage direct des élèves de 5^e secondaire au collégial s'est amélioré, avec un gain d'un peu plus de 10 points de pourcentage en 17 ans. Toutefois, ce taux se situant à 69,5 %⁵ en 2015, il reste encore trop d'élèves qui ne font pas immédiatement le passage à l'une des formations spécialisées offertes à l'enseignement supérieur. Avec près de 67 000 élèves en 5^e secondaire au Québec, selon les statistiques de 2015, il y a donc plus de 20 000 élèves qui, pour diverses raisons, ne poursuivent pas directement leur cheminement scolaire au collégial⁶. Des efforts ciblés auprès des étudiants du secondaire faciliteraient leur passage au secteur collégial, puis possiblement universitaire, selon le champ de spécialisation. Entre autres, une mesure améliorant la promotion des formations et l'orientation des élèves vers des emplois qualifiés permettrait sans doute d'accroître le nombre de diplômés du secondaire passant directement au collégial.

Soutenir la diplomation de tous les étudiants par une offre améliorée de services d'aide à la réussite et d'activités

Le parcours scolaire de même que l'obtention d'un diplôme sont influencés, comme en témoignent certains travaux de recherche, par un amalgame de facteurs personnels, socioéconomiques et scolaires⁷. Une fois rendus dans une salle de cours d'un cégep, les étudiants, jeunes et adultes, devraient pouvoir compter sur les mêmes services leur donnant la chance de pallier leurs difficultés, d'améliorer et de consolider leurs connaissances, de développer leurs compétences en vue de faire ultimement le saut vers un emploi stimulant. Le contexte de rareté de main-d'œuvre auquel se heurte le Québec nous amène à cette conclusion, mais les obligations légales auxquelles sont assujettis les

⁵ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction des indicateurs et des statistiques, *Prévisions de l'effectif étudiant au collégial*, octobre 2016.

⁶ *Ibid.*

⁷ Roy, Jacques, *La réussite scolaire dans les cégeps, La contribution des facteurs exogènes à l'éducation*, thèse, Université Laval, 2013.

cégeps en vertu des Chartes des droits et rappelées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) également⁸.

Une tendance lourde s'est installée : la réalité des étudiants se diversifie et les cégeps doivent y faire face, que leurs étudiants soient autochtones, internationaux, en situation de handicap ou ayant d'autres besoins particuliers en matière de réussite. Dans le but d'accompagner les étudiants jusqu'à leur diplomation, quels que soient leur parcours scolaire, leur provenance ou leurs difficultés, les cégeps doivent aussi pouvoir offrir une gamme de services et d'activités adaptés dont :

- les centres d'aide à l'apprentissage (français, mathématiques, sciences, etc.);
- l'assistance nécessaire durant les travaux pratiques obligatoires;
- l'aide aux étudiants ayant des besoins particuliers;
- les services d'orientation scolaire et professionnelle;
- les services psychosociaux;
- les services offerts par les bibliothèques et les centres de documentation;
- les activités sportives et culturelles, auxquelles la participation constitue un facteur important de persévérance et de réussite;
- l'accès à des stages en milieu de travail;
- les services de mobilité étudiante;
- les services d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux;
- les services d'aide à l'apprentissage (orthopédagogie et orthophonie);
- les activités entrepreneuriales;
- les services d'accompagnement pour tous les étudiants.

Or, tous ces services ont une incidence directe sur la réussite scolaire, la diplomation et le passage à l'emploi ou à l'université. Les activités parascolaires, sportives ou culturelles, constituent des atouts à ne pas négliger pour conserver la motivation des étudiants envers leur cheminement scolaire. Dans la perspective d'accroître le sentiment d'appartenance au cégep et à un groupe d'étudiants, l'organisation d'activités culturelles, sportives et communautaires doit être encouragée et bonifiée, particulièrement auprès des étudiants ayant des difficultés en classe. D'ailleurs, les associations étudiantes des cégeps ont déjà exprimé leur souhait d'obtenir un meilleur encadrement scolaire, des activités diversifiées, un milieu de vie plus stimulant de même qu'un soutien adapté pour faciliter l'intégration des diplômés à leur futur emploi⁹.

D'autres problèmes rencontrés par les étudiants jeunes et adultes méritent un soutien adapté¹⁰, notamment les troubles d'anxiété, la santé mentale, les troubles familiaux et psychosociaux, la radicalisation, la cyberdépendance et les comportements violents. Les cégeps sont un lieu d'apprentissage et d'épanouissement pour les étudiants dans une période déterminante pour leur développement personnel. Les établissements doivent pouvoir compter sur les ressources spécialisées et être capables en même temps de cibler

⁸ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *L'accommodement des étudiants en situation de handicap doit rester une priorité pour le ministère et les établissements d'enseignement collégial*, Montréal, 2015.

⁹ Fédération étudiante collégiale du Québec, *Liste de coupes dans les cégeps*, juin 2015.

¹⁰ Gosselin, M.-A. et Ducharme, R., *Détresse et anxiété chez les étudiants du collégial et recours aux services d'aide socio-affectifs*, revue *Service social*.

les difficultés rencontrées par les étudiants pour ainsi mieux les accompagner dans leur cheminement personnel et leur réussite scolaire. De telles ressources pourront entre autres permettre un accompagnement accru auprès des étudiants des cégeps ayant obtenu une moyenne générale au secondaire (MGS) plus faible, la MGS étant un prédicteur statistique connu pour son incidence sur la réussite et la diplomation au collégial, notamment parce qu'elle comprend les effets d'autres facteurs de risque socioéconomiques¹¹. Cela est d'autant plus important que la proximité des services représente l'un des principaux facteurs menant la personne vers la consultation et la prise en charge. Il est donc non seulement primordial de maintenir l'accessibilité de tels services au sein des cégeps, mais aussi d'améliorer leur portée au bénéfice des étudiants, qu'ils soient jeunes ou adultes.

Les cégeps croient ainsi nécessaire que le gouvernement les appuie financièrement afin qu'ils puissent offrir des services adéquats, comme le dépistage des difficultés d'apprentissage, le suivi auprès des étudiants et l'accès aux ressources spécialisées, que ce soit pour les étudiants inscrits à l'enseignement régulier ou à la formation continue. Les efforts qui seront déployés pour améliorer la persévérance, la réussite scolaire et la diplomation des étudiants constituent une réponse directe aux besoins criants de main-d'œuvre qualifiée du collégial.

Améliorer sa qualité de vie par les études

Soutenir la persévérance et la diplomation des étudiants, c'est d'abord et avant tout donner les moyens au Québec de poursuivre son essor. En effet, la société québécoise est déjà aux prises avec des enjeux importants, telles la lutte à la pauvreté et l'accoutumance au développement rapide de nouvelles technologies. Dans ces deux cas comme dans bien d'autres, l'éducation constitue la meilleure solution pour relever ces défis.

L'enseignement supérieur est un moyen reconnu pour élever le niveau de vie des gens. On le sait, l'obtention d'un diplôme d'études supérieures et le rehaussement des compétences facilitent les démarches des individus pour trouver un emploi ou créer une entreprise¹². Ainsi, en moyenne, les personnes ayant poursuivi des études postsecondaires ont plus facilement un emploi et en retirent un salaire supérieur, comparativement aux autres personnes ne détenant pas de telles qualifications¹³. Il est donc crucial, encore une fois, que la société consacre les efforts nécessaires pour soutenir la réussite scolaire, le principal levier pour accroître le niveau de vie des travailleurs et de leur famille. De plus, l'utilisation accrue des technologies dans le cadre des études donne aux étudiants l'occasion de demeurer à l'affût des changements technologiques. Ayant acquis des compétences numériques en lien avec leur secteur d'activité dans le cadre de leurs études, les diplômés des cégeps seront bien outillés pour les emplois actuels et futurs.

¹¹ Ronald, Terril et Gingras, Michèle, *Passage secondaire-collégial : caractéristiques étudiantes et rendement scolaire : dix ans plus tard*, Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), 2006.

¹² Tremblay, Maripier et Gasse, Yvon, *Étude sur les entrepreneurs et les repreneurs québécois de générations X et Y*, Chaire en entrepreneuriat et innovation, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval, 2014.

¹³ Berger, J. et al. *The Price of Knowledge, Access and Student Finance in Canada*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2009.

Faciliter l'apprentissage par des méthodes pédagogiques novatrices

Au fil des ans, les cégeps, par l'entremise des enseignants et du personnel responsable des activités pédagogiques, ont fait évoluer leurs méthodes pédagogiques. L'objectif demeure, bien sûr, de mener à bien la mission éducative des cégeps et d'offrir un enseignement de qualité répondant aux standards d'excellence et adapté au profil des étudiants ainsi qu'à la réalité du marché du travail. Depuis plus de 50 ans, le réseau collégial public a démontré sa capacité d'adaptation, la reconnaissance de son enseignement et son apport à la société. Les cégeps doivent dans le même sens poursuivre leur évolution en offrant un environnement d'apprentissage composé des meilleures méthodes pédagogiques et des solutions à la fine pointe de la technologie de telle sorte que le Québec, dans sa quête de développement, puisse toujours compter sur les diplômés du collégial pour poursuivre son essor.

Déjà au début des années 2000, le Conseil supérieur de l'éducation soulignait que l'utilisation des technologies, accompagnées de stratégies pédagogiques adaptées, donnait « des résultats très positifs en matière d'intérêt, de motivation et de comportements [chez les étudiants] »¹⁴. D'ailleurs, l'intégration des technologies aux méthodes d'apprentissage favoriserait le développement de compétences, comme l'esprit critique et la collaboration, en plus de jouer un rôle significatif dans la réussite scolaire, particulièrement pour les étudiants ayant des besoins particuliers¹⁵.

Concrètement, plusieurs méthodes d'apprentissage novatrices ont été implantées ou sont en phase de déploiement dans les cégeps. Comptant parmi ces nouvelles approches, l'une des pratiques technopédagogiques innovantes particulièrement répandues dans le réseau collégial public est l'usage de classes d'apprentissage actif (CLAAC)¹⁶. Ce type d'espace d'enseignement favorise l'apprentissage dans un cadre dynamique, interactif, collaboratif et stimulant. Un tel environnement permet aux étudiants d'assimiler plus aisément les notions enseignées et les tâches à réaliser, notamment grâce à l'apprentissage par problème, par projet ou encore par collaboration avec les pairs. Ces méthodes doivent pouvoir être déployées à grande échelle dans le réseau collégial.

L'utilisation de mannequins simulateurs haute-fidélité dans les programmes d'études du domaine de la santé est une autre méthode d'apprentissage novatrice qui s'est rapidement imposée en raison des bénéfices importants qu'en retirent les étudiants. Déjà, les cégeps offrant le programme d'études Soins infirmiers se sont dotés de laboratoires spécifiques imitant le milieu de travail. Grâce à de tels équipements ainsi qu'aux scénarios développés, les étudiants peuvent être confrontés à une gamme élargie de problèmes de santé par rapport auxquels ils devront réagir, ce qui ne serait pas possible en clinique ou en milieu hospitalier. Une méthode d'apprentissage de ce genre constitue un véritable atout pour les étudiants qui peuvent ainsi consolider leurs connaissances en les appliquant concrètement sur un appareil ayant des réactions reproduisant celles du corps humain. Les étudiants

¹⁴ Conseil supérieur de l'éducation, *Éducation et nouvelles technologies – Pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage*. Rapport annuel 1999-2000 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, décembre 2000.

¹⁵ Institut des troubles d'apprentissage, *Les aides technologiques et la quête d'autonomie des élèves ayant des besoins particuliers : un apport déterminant*, mai 2013.

¹⁶ Près de 90 % des cégeps ont déployé une classe d'apprentissage actif (CLAAC), Résultats d'un sondage mené par le Réseau REPTIC, novembre 2018.

d'autres programmes d'études, dont Techniques d'inhalothérapie et Soins préhospitaliers d'urgence, pourraient aussi bénéficier de tels équipements pour mieux se préparer à leur futur emploi¹⁷. Les coûts d'acquisition de ces équipements sont certes élevés, mais leur utilisation ne pourrait se faire sans la formation et l'accompagnement du personnel et l'adaptation des cours aux divers scénarios, ce qui nécessite temps et efforts.

Les cégeps ont aussi développé, parfois depuis plusieurs années, des cliniques-écoles invitant les étudiants à intervenir comme ils le feraient dans leur futur milieu de travail, mais en demeurant sous la supervision de l'enseignant ou de l'enseignante et de spécialistes. À l'heure actuelle, plus de 37 cliniques-écoles sont en activité et offrent des services et des traitements à la population étudiante, au personnel du cégep et parfois même à la population avoisinante¹⁸. Les cliniques-écoles des cégeps sont principalement spécialisées dans des domaines de l'enseignement et de la santé¹⁹. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont démontré de l'intérêt pour soutenir de telles initiatives. Plusieurs cégeps ont aussi manifesté la volonté de mettre sur pied de nouvelles cliniques-écoles. En complément de ce qui est fait en classe et des stages, le recours aux cliniques-écoles est un apport considérable à la formation des étudiants, qui améliore aussi l'accès à certains services ou traitements pour les utilisateurs. Il s'agit là d'un bel exemple démontrant que l'utilisation de méthodes d'apprentissage novatrices, alignées sur les besoins réels, peut faciliter le développement de compétences et avoir du même coup des retombées bénéfiques pour la population.

Une autre nouvelle méthode technopédagogique consiste à utiliser la réalité virtuelle dans le cadre de certains programmes d'études. Alors que les appareils, ou lunettes, de réalité virtuelle sont disponibles sur le marché depuis quelques années déjà, il est maintenant possible pour des étudiants d'exploiter le potentiel de la réalité virtuelle pour apprendre de nouveaux concepts ou encore pour simuler une situation concrète difficilement accessible dans le monde réel. Par exemple, un étudiant peut, une fois les lunettes de réalité virtuelle mises, visiter des lieux historiques sur d'autres continents ou encore manipuler un cœur virtuel pour en comprendre le fonctionnement. Ce ne sont là que quelques possibilités parmi une infinité d'autres qu'offre l'utilisation de la réalité virtuelle en contexte pédagogique. À ce stade-ci, environ 45 % des cégeps expérimentent la réalité virtuelle comme nouvelle méthode d'apprentissage²⁰. Le déploiement de cette technologie requiert non seulement l'achat d'appareils, mais aussi l'adaptation de la formation ainsi que l'acquisition ou le développement de modules de simulation. Le gouvernement aurait tout intérêt à soutenir le déploiement de telles méthodes pédagogiques novatrices dans les cégeps s'il veut pouvoir compter sur des diplômés ayant eu accès aux meilleures solutions d'apprentissage qui soient.

Au-delà des besoins en équipements et en espace que nécessitent les nouvelles méthodes pédagogiques, il est essentiel de déployer les ressources suffisantes pour former le personnel des cégeps, en ce qui concerne notamment le recours à une classe d'apprentissage actif ou le suivi des étudiants dans une clinique-école. L'appropriation de

¹⁷ *Le Devoir*, « La réalité virtuelle au service des futurs ambulanciers », 17 novembre 2018.

¹⁸ Sondage mené par la Fédération des cégeps, mai 2018.

¹⁹ Notamment en hygiène dentaire, acupuncture, physiothérapie, soins infirmiers, denturologie, éducation à l'enfance et éducation spécialisée.

²⁰ Résultats d'un sondage mené par le Réseau REPTIC, novembre 2018.

ces nouvelles méthodes pédagogiques par le personnel des cégeps demeure indispensable afin que celui-ci soit en mesure d'en exploiter le plein potentiel dans son travail avec les étudiants.

Peu importe la solution mise en œuvre dans un cégep, les méthodes d'apprentissage doivent évoluer et être adaptées aux besoins des programmes d'études, en termes de compétences à acquérir et d'attentes du marché du travail, et à la réalité des divers secteurs d'activité. Bon nombre d'initiatives des cégeps, souvent en collaboration avec des entreprises, organisations et ministères, concourent à rehausser les compétences des étudiants et à créer une meilleure adéquation aux besoins exprimés. Il apparaît pertinent et utile, autant pour les étudiants que pour la société, que le gouvernement soutienne le développement et l'utilisation de telles méthodes novatrices afin de permettre au réseau de demeurer à l'avant-garde des tendances mondiales. Le réseau des cégeps considère comme une priorité l'obtention d'un financement bonifié qui viendra soutenir la réussite étudiante, notamment à travers la mise en œuvre de méthodes d'apprentissage innovantes et répondant aux attentes des étudiants et du marché du travail.

Au-delà des méthodes novatrices d'enseignement et des nouvelles solutions technopédagogiques, toute révision de programmes d'études devrait s'accompagner du financement adéquat pour offrir les meilleures conditions d'apprentissage et de réussite aux étudiants. En effet, dans le contexte économique actuel, il est plus que jamais primordial d'assurer l'arrimage entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail, en particulier par l'entremise du processus de révision en place au MEES. C'est pourquoi la Fédération des cégeps invite le gouvernement à investir sur les moyens à déployer pour répondre aux besoins d'actualisation des programmes et aux attentes des étudiants en matière de pédagogie, d'équipements et de laboratoires spécialisés.

En somme, que ce soit grâce aux services d'accompagnement offerts aux étudiants ou à l'utilisation de méthodes d'apprentissage novatrices, tous les efforts des cégeps concourent à assurer le développement socioéconomique du Québec, à donner une réponse aux besoins de main-d'œuvre qualifiée, à poursuivre la transformation numérique et à rehausser le niveau de vie des Québécois et des Québécoises.

Accéder au diplôme d'études collégiales par la formation à distance

La réussite des étudiants passe maintenant par la flexibilité de l'offre de formation. La pression induite par une économie qui tourne à plein régime fait en sorte que toute personne qui souhaite faire des études est plus encline qu'auparavant à rechercher une formule flexible pour apprendre. Justement, les données recueillies démontrent que l'enseignement offert en ligne, en partie ou en totalité, a connu une croissance considérable au cours des dernières années et devrait poursuivre sa progression²¹. Car, poursuivre des études et acquérir des connaissances et des compétences nouvelles nécessitent du temps. Le fait est que plusieurs personnes ont un emploi du temps chargé et peu flexible. Par ailleurs, les étudiants ont maintenant accès à une multitude de sources de formation. Les cégeps doivent donc progresser dans cette voie en offrant toujours une formation de qualité, mais selon des horaires plus flexibles mieux adaptés à la réalité des étudiants.

²¹ Association canadienne de recherche sur la formation en ligne, *2018 Canadian Survey of Online and Digital Learning*, novembre 2018.

Peu importe leurs contraintes familiales ou d'emploi, ou qu'ils poursuivent des études à temps plein ou à temps partiel, les étudiants veulent un enseignement de qualité, mais qui demeure flexible. À cet égard, la formation à distance offerte par les cégeps peut répondre en partie à la demande, mais le réseau souhaite bonifier cette offre tout en s'inscrivant dans l'orientation donnée par le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur²². Avec cet accroissement de l'offre de formation collégiale à distance et le déploiement d'un eCampus pour l'enseignement supérieur, les étudiants et les travailleurs profiteront d'une flexibilité accrue pour compléter leur formation collégiale ou hausser leurs compétences.

Les cégeps considèrent que la formation à distance et le développement du eCampus aideront à améliorer l'accès à l'enseignement supérieur tout en contribuant à l'augmentation du nombre de diplômés du collégial. Il s'agit certainement d'une solution efficace pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre qualifiée. C'est pourquoi le réseau croit primordial de recevoir l'appui financier du gouvernement pour la concertation et le déploiement de l'offre de formation à distance.

Mieux soutenir les actions internationales des établissements collégiaux visant la qualité de l'enseignement et le développement de compétences

L'internationalisation de la formation est reconnue comme une contribution directe à la qualité de l'enseignement, à la persévérance scolaire, à l'employabilité, au développement des compétences et au transfert de connaissances²³. Afin de mener à bien ces objectifs, le réseau collégial réalise une multitude d'activités internationales, allant du recrutement d'étudiants internationaux à la mobilité en passant par l'exportation du savoir-faire des cégeps. Or, les ressources actuelles, jumelées à la demande croissante pour ces activités, posent un défi aux établissements pour répondre aux besoins.

À l'heure actuelle, le réseau collégial bénéficie d'un financement pour remettre des bourses de mobilité internationale, dont deux sont destinées aux étudiants et au personnel enseignant québécois. Ces bourses permettent de soutenir les actions d'internationalisation de la formation, par des études à l'étranger, des stages et des projets de partage d'expertise. Le défi actuel pour le réseau collégial est de répondre aux objectifs des programmes de bourses du ministère dans un contexte où les enveloppes budgétaires stagnent et les demandes sont en forte hausse année après année. En 2017-2018, les demandes admissibles au programme de bourses pour de courts séjours à l'extérieur du Québec pour les étudiants étaient en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente. Ces demandes ont représenté un montant de plus de 1 014 560\$, soit 212 % du montant rendu disponible par le ministère.²⁴ Pour la mobilité enseignante, une hausse similaire a été

²² Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*, Axe 5 – La formation à distance, mai 2018.

²³ Conseil supérieur de l'éducation, *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*, 2013.

²⁴ Fédération des cégeps, données de 2017-2018 sur le programme de bourses de courts séjours à l'extérieur du Québec.

observée, avec des demandes atteignant 153 % des montants disponibles. Les établissements collégiaux doivent donc refuser un grand nombre de demandes tout en octroyant un montant inférieur aux paramètres du programme, allant de 20 % à 73 % du soutien financier devant normalement être rendu, et ce, afin d'atteindre les objectifs du programme visant à soutenir minimalement l'internationalisation du réseau collégial.

Le financement des projets internationaux permet le développement des compétences des étudiants, du personnel enseignant et non enseignant. Conséquemment, ce sont la qualité de la formation, la persévérance académique et les meilleures pratiques de services qui en sont gagnants.

La réussite des étudiants : des besoins en évolution

Objectifs :

1) Ajouter les ressources nécessaires pour :

- faciliter le passage des étudiants du secondaire au collégial
- soutenir les services et les activités pour améliorer la persévérance, la réussite et la diplomation de toutes les étudiantes et de tous les étudiants des cégeps

Montant nécessaire de 15 M\$

2) Donner les moyens aux cégeps de :

- former et accompagner leur personnel pour déployer les meilleures pratiques pédagogiques et faciliter l'apprentissage des étudiants
- actualiser leurs programmes d'études, notamment par l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques

Montant nécessaire de 10 M\$

3) Permettre aux cégeps d'accroître leur offre de formation à distance pour répondre à la demande croissante des étudiants

Montant nécessaire de 5 M\$

4) Mieux soutenir les actions internationales des cégeps

- augmenter le nombre de bourses de mobilité pour subvenir à la demande croissante et soutenir adéquatement les étudiants et les enseignants

Montant nécessaire de 2 M\$

2. UNE RÉPONSE À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET AU BESOIN DE PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

Dans le contexte de la transformation de l'économie mondiale, le Québec doit saisir l'occasion d'utiliser un réseau établi sur tout le territoire et reconnu pour la qualité et la diversité de son offre de formation afin de stimuler l'économie québécoise. Déjà, les cégeps délivrent un diplôme à près de 50 000 étudiants chaque année, qui intègrent ensuite le marché du travail ou poursuivent des études universitaires. Toutefois, les attentes sont élevées : partout au Québec les entreprises recherchent des employés, des personnes qualifiées, innovantes et habiles avec les nouvelles technologies.

Dans un contexte où l'activité économique est vigoureuse et le taux de chômage se situe à un creux historique, il est plus facile de trouver un emploi rapidement²⁵. Sans regard à leurs qualifications, à leurs expériences de travail ou encore à l'état d'avancement de leurs études, le marché du travail devient attrayant pour les chercheurs d'emploi. Plusieurs personnes peuvent même renoncer à leur projet d'études ou le remettre à plus tard étant donné cette facilité à accéder rapidement à l'emploi. D'autres décident plutôt d'étaler leurs études sur une plus longue période, ce qui leur permet de concilier travail, études et réalité familiale.

Selon les estimations d'Emploi-Québec, et dans une perspective globale, 1,4 million d'emplois devront être comblés sur la période 2015-2024, dont 1,1 million seulement en raison des départs à la retraite. Le nombre total d'emplois au Québec devait par ailleurs atteindre, en 2018, un sommet inégalé avec plus de 4 260 000 emplois²⁶. Selon les prévisions, le taux de chômage devrait poursuivre sa diminution jusqu'en 2024 dans toutes les régions du Québec. Quant au taux d'activité de la population en âge de travailler, il devrait continuer son ascension dans les prochaines années, bien qu'il figure déjà parmi les plus élevés comparé à ceux des autres pays industrialisés²⁷.

Il est important de souligner également que la demande pour des travailleurs hautement qualifiés, ce qui inclut les diplômés ayant poursuivi des études collégiales techniques, demeure en croissance, alors que la demande diminue pour des emplois nécessitant un niveau de qualification plus faible²⁸. Parmi les nouveaux emplois qui seront créés au cours des prochaines années — 88 000 emplois selon les estimations d'Emploi-Québec²⁹ — une grande majorité demandera une formation technique offerte au collégial³⁰. De plus, l'analyse de la demande de remplacement d'emplois suscitée par les départs à la retraite prévoit que près du tiers des postes qui seront ainsi libérés au Québec d'ici 2024 seront de niveau technique³¹.

²⁵ Statistique Canada, Durée du chômage (en semaines) selon le sexe, Québec, 2018.

²⁶ Emploi-Québec, Information sur le marché du travail, *Bulletin sur le marché du travail au Québec*, octobre 2018.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Emploi-Québec, Information sur le marché du travail, *Le marché du travail et l'emploi par industries au Québec*, p. 13 et 14, 2016.

²⁹ Emploi-Québec, Information sur le marché du travail, perspectives à moyen (2015-2019) et à long terme (2015-2024), 2016.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

Ce contexte démographique représente un enjeu de taille pour le Québec, d'autant plus qu'il s'accompagne de changements technologiques rapides qui feront en sorte que de nombreux emplois actuels connaîtront une transformation majeure. Il est donc nécessaire d'agir dès maintenant pour aider les travailleurs et les entreprises à s'adapter, à se positionner pour l'avenir. De la formation adaptée au milieu de travail et aux nouvelles technologies est essentielle pour que les travailleurs actualisent leurs compétences et conservent leur employabilité tout au long de leur vie, que les entreprises poursuivent leur développement, que tout le Québec puisse compter sur des emplois de qualité et, finalement, que le gouvernement et la société reçoivent les retombées de ce dynamisme économique renouvelé. Dans ce contexte d'acquisition accéléré de compétences, le financement de cette offre de service adaptée devra être prévu. Dans ce contexte de changements démographiques et technologiques le Québec devrait se positionner afin de poursuivre son essor.

La formation et la recherche pour l'essor économique du Québec

Pour soutenir la croissance au Québec, les interventions du gouvernement devraient prioritairement donner leur appui à l'éducation et accompagner les entreprises face aux défis que sont l'innovation, les changements technologiques et les besoins en main-d'œuvre. Redoubler d'ardeur sur ces deux fronts, miser sur l'éducation et venir en aide aux entreprises est une nécessité absolue pour rehausser la productivité du travail au Québec³² et permettre une croissance économique viable. Il importe d'autant plus de soutenir l'éducation et les entreprises que ces deux secteurs constituent des solutions complémentaires pour accroître le niveau de vie des Québécois. Il est même urgent d'agir, alors qu'« au cours des 35 dernières années, la croissance annuelle moyenne de la productivité du travail québécoise n'a pas dépassé la barre du 1 %, reléguant de fait la province en queue de peloton »³³. Bien que plusieurs facteurs tels que le déclin du secteur manufacturier, le peu d'investissement des entreprises dans la formation transférable et qualifiante, ou la lente adoption du virage technologique concourent à une faible croissance de la productivité, le soutien gouvernemental au secteur de l'éducation, et particulièrement aux cégeps, peut contribuer à redresser la situation.

En effet, les cégeps, par leur offre de formation diversifiée et flexible, représentent un moyen à privilégier pour rehausser le niveau de vie des individus ainsi que le capital humain nécessaire aux gains de productivité recherchés par les entreprises. Autant les étudiants inscrits à temps plein que les travailleurs poursuivant des cours de spécialisation en lien avec leur emploi tirent profit de leurs apprentissages et produisent des retombées concrètes dans leur milieu de travail, futur ou actuel. En plus des connaissances et des compétences qu'ils acquièrent, les étudiants doivent également développer les bonnes aptitudes au travail.

Aussi, la recherche collégiale, réalisée par des enseignants et par des chercheurs des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), offre des solutions tangibles aux entreprises, aux organisations et à la société dans son ensemble, dans un grand nombre de secteurs. Les investissements en recherche collégiale contribuent notamment à améliorer

³² Centre sur la productivité et la prospérité, Fondation Walter J.-Somers, *Bilan productivité et prospérité au Québec – bilan 2015*, HEC Montréal, 2016.

³³ Centre sur la productivité et la prospérité, Fondation Walter J.-Somers, *Bilan productivité et prospérité au Québec – bilan 2017*, HEC Montréal, 2018.

les procédés utilisés en entreprise, et donc à relever la productivité et à positionner les PME face à la concurrence. Par ailleurs, les cégeps constituent un milieu privilégié pour initier les étudiants intéressés à la recherche scientifique. Doté d'équipements technologiques à la fine pointe, le réseau collégial public est effectivement bien positionné pour stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche. Quant aux enseignants chercheurs, ils sont d'importants acteurs pour le développement de connaissances et leur transfert, que ce soit auprès de leurs pairs, des étudiants, des entreprises, des organisations ou de la société en général.

Malgré des bénéfices considérables, la capacité de soutien des activités de recherche est insuffisante et diffère grandement d'un cégep à l'autre. Sans financement gouvernemental pour accompagner les chercheurs, les cégeps n'ont qu'une capacité d'action limitée. Afin de poursuivre les efforts déployés en recherche et contribuer au développement d'une société innovante, il apparaît impératif d'offrir un soutien financier pour la recherche à chacun des cégeps. Un tel investissement rendra possible le développement de la recherche par un accompagnement des chercheurs et par la mise en œuvre de mesures visant à intégrer les étudiants aux différentes initiatives de recherche des cégeps.

Par ailleurs, plusieurs coûts associés aux projets de recherche, comme les frais d'installations de recherche, les frais administratifs, les frais d'assurance et les frais de conformité réglementaire, ne sont pas couverts par le gouvernement. Pourtant, les frais indirects de la recherche (FIR) sont couverts à une hauteur de 27 % dans le cas des universités. De manière à encourager la recherche collégiale et à multiplier ses retombées pour les étudiants et les entreprises, il devient incontournable que les ministères remboursent ce type de dépenses associées à la recherche tel que prévu à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation³⁴.

Également, les programmes de subvention destinés à la recherche collégiale, tels le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), le Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART) avec ses volets technologique et d'innovation sociale, et le Programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial (PADRRC), ne suffisent plus à soutenir les projets de recherche développés dans le réseau collégial public. Il s'avère donc primordial que le gouvernement ajoute des ressources supplémentaires aux programmes concernant le réseau collégial.

C'est ainsi dire qu'autant la formation de qualité offerte par les cégeps que la recherche qui y est réalisée sont des atouts à exploiter au bénéfice des entreprises et de la société. Voilà pourquoi les cégeps ont besoin d'un financement qui couvre l'ensemble des coûts liés à leurs activités de recherche.

Maximiser les retombées de la formation continue

Malgré le fait que les besoins soient croissants en matière de formation continue, les cégeps s'entendent pour faire observer que ce secteur d'enseignement est devenu fort complexe et difficile à gérer, en raison notamment de la présence de plusieurs acteurs dans ce dossier et de la multiplicité des cas de financement. Parmi les acteurs présents en

³⁴Ministère de l'Économie et de l'Innovation, *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022*.

formation continue se trouvent les cégeps, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) par l'entremise d'Emploi-Québec, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) par l'intermédiaire des programmes de francisation, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), ainsi que les entreprises et autres organisations pour lesquelles les cégeps conçoivent et offrent de la formation sur mesure.

Outre la présence d'un grand nombre de partenaires, chaque acteur possède une mission qui lui est propre et définit ses orientations en fonction de celle-ci. Cette situation a une incidence sur les modalités d'octroi de financement aux cégeps, rend souvent laborieux le démarrage de nombreuses formations et ne permet clairement pas de répondre aux besoins actuels des travailleurs et des entreprises. À titre d'exemple, la CPMT offre du financement pour les formateurs, mais sur une base différente de ce qui est prévu dans le cadre des conventions collectives du réseau des cégeps. Sans arrimage cohérent, il est difficile pour les cégeps de profiter de certains programmes de la CPMT dans de telles conditions. En présence de nombreux intervenants et d'autant de conditions d'utilisation du financement, la capacité des cégeps à coordonner les diverses demandes et sources de financement est même devenue un enjeu en matière de planification de leur offre de formation et les empêche de répondre efficacement aux besoins actuels. Enfin, le fait qu'il n'y ait pas de vision globale des objectifs complique leur atteinte, pour la bonne raison que chaque acteur souhaite définir les orientations et les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins.

Au-delà des orientations et de l'octroi du financement provenant de plusieurs partenaires, les cégeps doivent composer avec des modalités incompatibles avec leur réalité. Ce qui ne facilite pas la planification que doivent faire les cégeps, c'est aussi l'utilisation de l'enveloppe régionale du MEES. En effet, la répartition du financement prédéterminé selon un volume d'activités passées et la concurrence induite entre les cégeps créent une pression sur les établissements pour maximiser la rentabilité des activités de formation continue. De plus, l'utilisation d'une enveloppe prédéterminée de financement par le MEES alourdit l'exercice de planification et génère en fin d'année des dépassements de coûts ou des montants inutilisés. En comparaison, les universités bénéficient d'une enveloppe « ouverte », dont le montant est fonction du niveau d'activités réalisées dans l'année scolaire. Pour compléter, il faut souligner également que l'offre grandissante de formation à distance aura également une incidence sur l'organisation de la formation et du financement des cégeps.

Pour toutes ces raisons, mais surtout pour que l'offre de formation corresponde véritablement aux besoins exprimés par les étudiants, les travailleurs et les entreprises, les cégeps jugent qu'il y aurait lieu de procéder à une refonte des mécanismes actuels. Ainsi, une réorganisation fondée sur une meilleure définition du rôle des partenaires et accompagnée d'une réflexion globale des modalités d'offre de formation donnerait au réseau la possibilité d'améliorer son offre auprès des étudiants fréquentant la formation continue.

Dans l'attente de tels changements, les cégeps continuent d'offrir de la formation continue diversifiée et répondant aux besoins des travailleurs et des entreprises. Il y a toutefois une demande accrue pour adapter l'offre de formation, pour la rendre encore plus flexible et adaptée au contexte économique actuel. Avec la pénurie de main-d'œuvre que vit le Québec et la transition numérique, certaines entreprises et organisations ont en effet de nouveaux

besoins de formation. Les cégeps pourraient aisément combler ces besoins, à partir du moment où le gouvernement les appuierait financièrement pour déployer les bonnes solutions. En effet, avec les ressources adéquates, les cégeps pourraient diversifier davantage les modes et les formats de formation et mettre en œuvre certains projets alliant la formation dans les cégeps et en entreprise. Certaines initiatives peuvent d'ailleurs être implantées dans le cadre de programmes crédités tout comme à l'intérieur de formations non créditées, comme la formation sur mesure pour les entreprises.

En ce sens, les cégeps demeurent des alliés pour les travailleurs et les entreprises. Prêts à poursuivre leur évolution et à adapter leur offre aux besoins du marché du travail, les cégeps considèrent essentiel, surtout dans le contexte économique actuel, de pouvoir compter sur des ressources financières additionnelles pour développer de nouvelles approches afin de répondre à la demande de formation qui est en transformation. Voilà pourquoi le réseau collégial public considère primordial d'obtenir de nouvelles ressources pour satisfaire les attentes du marché du travail québécois.

Comblent les besoins de main-d'œuvre grâce à l'intégration d'étudiants internationaux

Le recrutement d'étudiants internationaux par les cégeps représente une réponse viable aux besoins croissants de main-d'œuvre. Les établissements d'enseignement constituent un lieu de prédilection pour faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants à la société québécoise. Grâce aux activités d'intégration et à l'accueil qui leur aura été réservé par les autres étudiants, les jeunes qui proviennent d'autres pays auront pu développer un réseau et mieux s'imprégner de ce qu'est la vie au Québec pour obtenir en bout de course un diplôme reconnu au Québec. Ainsi, les cégeps sont la clé pour mieux intégrer, mieux franciser. Dans plusieurs cas, les étudiants internationaux auront même déjà connu des expériences concrètes de travail en entreprise. C'est donc dire que les étudiants internationaux qui poursuivent leur cheminement scolaire dans les cégeps ont tous les atouts nécessaires pour bien s'intégrer à notre société, notamment par une transition facile vers le marché du travail. Cela est d'autant plus vrai que les étudiants internationaux, contrairement aux travailleurs immigrants, peuvent compter sur les services d'accueil et d'accompagnement de proximité, en plus de l'aide leurs collègues étudiants et de leurs expériences de stage ou d'emploi en entreprise pour s'intégrer rapidement et de façon durable à leur communauté d'accueil. En passant quelques mois ou quelques années à étudier dans un cégep, les étudiants internationaux se retrouvent entourés et accompagnés, ce qui facilite leur arrivée au Québec et leur apprentissage des coutumes d'ici. Le fait d'avoir accès dans le cadre de leurs études à des stages ou à de courtes expériences d'emploi améliore également leur intégration à notre société. En plus d'être recrutés généralement dans des secteurs d'activité en forte demande de travailleurs, plusieurs décident de s'établir dans leur communauté d'accueil après avoir obtenu un diplôme, permettant ainsi de combler les importants besoins en main-d'œuvre partout au Québec.

Les retombées de la présence de ces étudiants ont beau être considérables pour le Québec, il importe de souligner que le recrutement d'étudiants internationaux exige de vastes efforts, autant pour l'accueil que pour l'accompagnement pédagogique et l'intégration à la communauté. Malgré certaines mesures favorisant l'internationalisation des cégeps, dont l'ajout d'exemptions de droits de scolarité, les cégeps ne disposent que de ressources limitées pour effectuer le démarchage à l'international. Pourtant, l'attractivité des formations collégiales passe nécessairement par le déploiement de ressources destinées à

la promotion des cégeps et à la qualité de leurs formations avant même qu'elles soient mises à contribution pour l'intégration des étudiants internationaux. Il devient donc névralgique d'offrir les bons incitatifs financiers pour stimuler le recrutement et l'intégration d'étudiants internationaux. Ainsi, certains cégeps dont la survie dépend de la population étudiante internationale³⁵, doivent réserver des centaines de milliers de dollars afin d'assurer cette fonction essentielle. Cette situation s'avère intenable à moyen et à long terme et affecte de façon importante le développement de ces établissements et de leur communauté. Pourtant, l'accueil d'étudiants internationaux génère des retombées économiques significatives pour les communautés d'accueil. En 2016, tout ordre d'enseignement confondu, plus de 67 500 étudiants internationaux poursuivaient des études au Québec et ont dépensé cette même année pour près de 1,9 milliard de dollars³⁶. Ces dépenses annuelles des étudiants internationaux se traduisent par le soutien à plus de 25 000 emplois au Québec³⁷.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « attirer les étudiants internationaux, en particulier s'ils restent après leurs études, est un moyen de puiser dans le réservoir mondial de talents, de compenser de plus faibles capacités d'enseignement, de favoriser le développement des systèmes de recherche et de production et d'atténuer l'impact du vieillissement sur l'offre de main-d'œuvre qualifiée »³⁸. Les démarches entreprises par les cégeps s'inscrivent directement dans cette voie et occasionnent des retombées significatives qui contribueront aussi à l'atteinte des objectifs d'intégration des personnes immigrantes au Québec.

Dans un contexte où l'ensemble du Québec est aux prises avec des besoins criants de main-d'œuvre, il est tout à fait pertinent que le gouvernement soutienne les cégeps en leur donnant les moyens de promouvoir la qualité de l'enseignement québécois à l'international, d'accueillir davantage d'étudiants internationaux et de les intégrer aux secteurs d'activité en demande. Il est bon de rappeler que les prévisions démontrent que les besoins pour des travailleurs hautement qualifiés, y compris les diplômés du collégial, sont croissants³⁹. Le recrutement et l'intégration des étudiants internationaux par les cégeps constituent cependant un levier relativement peu exploité pour stimuler le dynamisme de l'économie québécoise. Pour toutes ces raisons, les cégeps invitent le gouvernement à accroître ses efforts pour qu'ils puissent disposer du soutien financier nécessaire pour étendre leurs activités de recrutement international et ainsi rehausser le nombre d'étudiants internationaux poursuivant des études collégiales au Québec. Le programme d'accueil d'étudiants de l'Île de la Réunion est d'ailleurs un modèle à cet égard. Grâce aux efforts déployés par les cégeps, le réseau accueille près de 130 étudiants réunionnais qui s'inscrivent dans l'un des programmes d'études collégiales offrant des perspectives

³⁵ Pour illustrer ce fait, rappelons que certains cégeps comptent déjà près de 35 % d'étudiants internationaux.

³⁶ Affaires mondiales Canada – Roslyn Kunin & Associates, inc. , Éducation internationale Canada, *Impact économique de l'éducation internationale au Canada, mise à jour 2017*, 2017.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Regards sur l'éducation 2017 : Les indicateurs de l'OCDE – Indicateur C4 : Quel est le profil des étudiants en mobilité internationale?*, 2017.

³⁹ Emploi-Québec, *Information sur le marché du travail, perspectives à moyen (2015-2019) et à long terme (2015-2024)*, 2016.

d'emploi favorables et qui contribuent à la dynamisation de l'économie et de la société québécoises.

Pour les raisons évoquées, les cégeps estiment que le gouvernement doit les appuyer financièrement dans leurs efforts pour mieux répondre aux besoins du marché du travail et à la nécessité de rehausser le niveau de productivité des entreprises. Pour soutenir les cégeps dans leur mission et conserver le dynamisme économique actuel, il est essentiel de soutenir leur offre de formation flexible, la recherche et le développement de solutions appliquées, une organisation plus efficiente de la formation continue, ainsi que le recrutement et l'intégration d'étudiants internationaux. Les cégeps, présents autant en région que dans les grands centres, sont les principaux acteurs pour le développement des compétences requises en emploi.

Une réponse à l'évolution du marché du travail et au besoin de productivité des entreprises

Objectifs :

1) Soutenir financièrement la recherche collégiale

- obtenir un financement institutionnel destiné à la recherche
- couvrir les frais indirects de la recherche
- bonifier les programmes de subventions à la recherche collégiale

Montant nécessaire de 10 M\$

2) Permettre aux cégeps de :

- contribuer à la réorganisation de la structure de financement de la formation continue
- répondre à la demande pour une offre de formation flexible, de qualité, sous de nouveaux modèles et formats, et en lien avec les besoins des entreprises
- rehausser la productivité des entreprises par la formation et la recherche collégiales

Montant nécessaire de 10 M\$

3) Soutenir les efforts des cégeps en ajoutant une ressource par cégep pour le recrutement, l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux

Montant nécessaire de 5 M\$

3. LA NOUVELLE ÉCONOMIE : LA TRANSFORMATION GÉNÉRÉE PAR LE NUMÉRIQUE

Toutes les sociétés vivent une période de changements importants, propulsés notamment par le virage numérique⁴⁰. Ce virage s'imisce autant dans les procédés des entreprises que dans les affaires de la vie quotidienne. Bien que l'utilisation d'appareils connectés soit largement répandue, le potentiel des solutions numériques continue de s'accroître et force est de constater que l'appropriation de ces outils a des répercussions sensibles sur les individus, les entreprises et les organisations.

L'économie numérique : transformation des emplois et développement nécessaire des compétences de l'avenir

Le virage numérique constitue bel et bien une transformation pour la société, puisqu'à plusieurs égards il vient modifier nos comportements, nos habitudes et nos façons de travailler. Ce contexte de transformation crée un environnement propice au développement de solutions technologiques novatrices pour améliorer divers aspects de la vie courante, tout comme les processus organisationnels, allant de la production au management.

Découlent ainsi de cette transformation numérique des changements notoires sur le marché du travail. Assurément, les compétences numériques et la capacité de maîtriser de nouveaux outils informatiques sont maintenant essentielles. Il est donc impératif que le gouvernement québécois mette en œuvre de nouvelles initiatives pour faciliter cette transition vers le numérique pour les individus et les entreprises.

Le positionnement du Québec dans cette nouvelle économie : menaces et opportunités

L'adoption des technologies et celle d'une culture numérique constituent des facteurs névralgiques pour les entreprises et les organisations. Celles « qui sont incapables de gérer cette transition et de faire évoluer leur entreprise à mesure que les technologies numériques transforment leur secteur d'activité s'exposent à de plus grands risques »⁴¹. « En fait, les entreprises qui ne s'adaptent pas pourraient bientôt devenir désuètes »⁴². Cette transformation génère ainsi un besoin pressant d'adaptation aussi bien pour les entreprises que les individus, notamment en termes de productivité. En effet, une adaptation trop lente ou partielle au virage numérique ne pourrait qu'accentuer l'écart de productivité du Québec face aux autres économies. À titre de rappel, le Québec accuse déjà un retard important de productivité avec un écart de 11,6 % face à la moyenne canadienne et de 30,2 % comparativement à la moyenne des pays membres de l'OCDE en 2016⁴³.

⁴⁰ Ministère de l'Économie et de l'Innovation, *Industrie 4.0 : les défis de la quatrième révolution industrielle*. Bulletin Espace Conseils PME, novembre 2016.

⁴¹ Banque de développement du Canada, *Étude – Passez au numérique, Comment prendre le virage dans votre entreprise*, octobre 2018.

⁴² *Ibid.*

⁴³ Calculs de la Fédération des cégeps à partir des données provenant du Centre sur la productivité et la prospérité, Fondation Walter J.-Somers, *Bilan productivité et prospérité au Québec – bilan 2017*, HEC Montréal, 2018.

La contribution des cégeps pour réussir le virage numérique

Tous les secteurs d'activité connaîtront des changements majeurs au cours des prochaines années à la suite de l'accélération de la robotisation, de l'exploitation de la connectivité des objets et de l'intégration accrue de nouvelles solutions numériques. De tels changements technologiques modifieront significativement le marché du travail en rendant désuètes certaines tâches et en créant de nouveaux types d'emplois; selon certaines estimations « 40 % de l'ensemble des emplois au Canada pourraient être automatisés, en tout ou en partie »⁴⁴. À cet égard, les étudiants ayant des compétences générales de haut niveau, comme la pensée critique, la résolution de problèmes et la collaboration, telles qu'elles sont enseignées au collégial, seront bien préparés pour l'avenir, puisqu'ils feront preuve d'une meilleure capacité d'adaptation, de créativité et d'innovation, tout en devenant des citoyens actifs et responsables⁴⁵.

Par leur mission et leur positionnement, les cégeps doivent pouvoir rapidement adapter leur offre de formation aux réalités des étudiants et des entreprises. Il est important de rappeler que cette transformation concerne particulièrement les emplois de niveau supérieur tel que ceux correspondant au collégial. Également, l'évolution rapide des technologies demande de la part des cégeps des efforts particuliers afin que toutes les composantes de leurs programmes d'études demeurent pertinentes et arrimées aux besoins des étudiants et des entreprises. De plus, l'utilisation accrue des nouvelles technologies requiert de la formation et du perfectionnement pour le personnel enseignant et non enseignant des cégeps, pour la simple raison que la qualité de l'enseignement et des activités pédagogiques offertes aux étudiants est tributaire de l'actualisation continue des compétences du personnel des cégeps. En fait, c'est tout le personnel des cégeps, allant de l'administration à la pédagogie, qui devrait bénéficier de formation et de perfectionnement pour favoriser son appropriation des nouvelles solutions technologiques et, par le fait même, offrir des services de qualité à la communauté collégiale. Chose certaine, l'ère numérique et les changements rapides qu'elle entraîne ne feront qu'accentuer ce besoin pour le développement professionnel des employés du réseau et l'actualisation de l'offre des cégeps afin qu'elle soit plus souple, mieux adaptée aux besoins actuels.

D'ailleurs, le gouvernement, avec l'adoption de la Stratégie numérique du Québec, et le MEES, avec son Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, se sont dits en faveur du déploiement de ressources pour faciliter cette transition vers le numérique. Déjà, du financement a été accordé au réseau des cégeps pour mettre en place des projets de mise en œuvre de solutions numériques. Mais, comme plusieurs projets requièrent l'acquisition et le déploiement d'infrastructures dans le réseau, une part considérable du financement découlant de ce plan est attribuée aux besoins en équipements et en infrastructures numériques. Or, pour mener à bien ces projets et assurer la transition numérique entamée, les cégeps ont des besoins urgents en matière de ressources humaines spécialisées en technologies de l'information. La situation est d'autant plus problématique qu'au-delà des besoins additionnels en ressources, le contexte

⁴⁴ Banque du Canada, *Le virage numérique* – Données provenant de : Nedelkoska, L. et G. Quintini, *Automation, skills use and training*, OCDE Social, Employment and Migration Working Papers, No. 202, OCDE Publishing, Paris, 2018.

⁴⁵ Fédération des cégeps, *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur l'élaboration de la politique de la réussite éducative*, novembre 2016.

actuel réduit les possibilités de recrutement des cégeps : d'une part, le cadre légal, dont la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, contrôle l'embauche de nouvelles ressources dans les cégeps; d'autre part, les conditions d'embauche actuelles du réseau, dans un monde où il existe une forte demande pour des techniciens, des professionnels et des cadres dans le secteur des technologies de l'information, ne peuvent concurrencer avec les conditions offertes par le secteur privé ou même d'autres réseaux publics, compromettant ainsi le virage numérique à prendre.

Pourtant, les besoins des cégeps abondent. Sans compter les besoins de formation du personnel déjà soulevés, les changements créés par la transformation numérique ont des incidences majeures dans les établissements d'enseignement, notamment sur les besoins pédagogiques, le déploiement d'une offre de formation à distance bonifiée ainsi que sur l'utilisation de solutions numériques de partage et de collaboration dans certains aspects de la gestion des cégeps. L'ajout de ressources technopédagogiques dans les cégeps viendrait également répondre à une préoccupation du Secrétariat du Conseil du trésor concernant l'importance de renforcer l'expertise interne au secteur public⁴⁶.

Sur cette base, le réseau des cégeps a évalué des besoins marquants en termes de ressources humaines spécialisées en technologies de l'information ainsi qu'en ressources liées au fonctionnement des technologies. Ce sont près de 600 ressources additionnelles, professionnels, techniciens, personnel de soutien et autres ressources affectées à la mise en œuvre de divers projets, qui sont indispensables au réseau pour pourvoir aux besoins qui vont de la formation du personnel et du soutien aux étudiants, du déploiement de nouveaux moyens pédagogiques, tels que les classes virtuelles, à la sécurité de l'information. En outre, ces ressources serviraient directement à la mise en œuvre du Plan d'action numérique dans les cégeps pour mener à terme les projets et assurer le déploiement des solutions numériques en pédagogie. Des ressources serviront également à couvrir les besoins importants pour le remplacement des progiciels de gestion intégrés, la formation du personnel, la sécurité de l'information et certains projets qui devront être réalisés en partie ou en totalité avec l'appui de ressources externes aux cégeps.

La Fédération des cégeps considère essentiel d'obtenir le soutien du gouvernement pour que les établissements de son réseau puissent maintenir une offre de formation fondée sur l'apprentissage des plus récentes technologies, au bénéfice des étudiants, des entreprises et de la société. Pour éviter que tout un pan de la population peine à contribuer à l'économie de demain et pour que les établissements d'enseignement puissent répondre à la demande de formation, il est capital que le gouvernement du Québec accorde à ces derniers les moyens financiers pour le faire. Dans un milieu où les technologies prennent une place prépondérante et se transforment rapidement, les cégeps représentent de véritables tremplins pour de nombreux étudiants et travailleurs qui ont le désir de s'approprier ces outils, d'avoir un emploi stimulant et de contribuer à l'avancement de la société.

⁴⁶ Secrétariat du Conseil du trésor, *Politique-cadre de gestion des ressources humaines*, Québec, 2017.

La nouvelle économie : la transformation générée par le numérique

Objectif :

- 1) Mettre en œuvre le Plan d'action numérique dans les cégeps :
 - déployer 600 ressources spécialisées en informatique ainsi que l'expertise nécessaire aux projets numériques du réseau
 - former tout le personnel des cégeps sur les nouvelles solutions numériques
 - rehausser les compétences numériques des étudiants et des travailleurs

Montant nécessaire : 57 M\$

4. LE FINANCEMENT RENOUVELÉ DES CÉGEPS

Toutes les régions du Québec connaissent des défis de taille, bien que parfois différents, en fonction de l'évolution de l'économie et du marché du travail. Malgré le vaste territoire québécois, les régions et leur développement sont interreliés. Le contexte économique actuel démontre toute la pertinence de conserver une offre de formation adaptée en fonction des besoins de chaque région. L'évolution démographique, les besoins de main-d'œuvre spécialisée et les changements technologiques font en sorte que le succès économique des entreprises québécoises passe par le développement du capital humain. Pour les raisons déjà évoquées et en tant qu'acteurs incontournables du développement économique, les cégeps sont à même de percevoir les défis et les enjeux de la société, tout en faisant partie des solutions réalistes et nécessaires pour soutenir la croissance économique du Québec.

La révision du modèle d'allocation des ressources aux cégeps

Au-delà des solutions proposées et du financement requis pour les mettre en œuvre, le réseau des cégeps considère que le mode d'allocation des ressources de fonctionnement doit être revu et que le gouvernement doit s'assurer que chaque cégep puisse bénéficier d'une bonification de ses ressources financières à la suite de cet exercice de révision. À la suite de la demande formulée par les cégeps, le MEES a décidé de mandater un comité d'experts à compter de septembre 2017, chargé d'actualiser la formule de répartition du financement entre les cégeps. Bien qu'il ait fait l'objet d'améliorations depuis son introduction en 1992, le modèle « FABES » ne représente plus aussi bien les divers besoins des étudiants et des cégeps. Dès le printemps 2018, le comité d'experts et les responsables du financement au MEES ont intégré certaines solutions aux paramètres de financement pour qu'elles soient applicables dès l'année scolaire 2018-2019. Depuis, le comité d'experts a poursuivi ses travaux avec l'objectif de proposer une refonte complète au ministère et aux cégeps pour qu'elle soit implantée à compter de l'année scolaire 2019-2020. Le réseau collégial public est confiant qu'il pourra trouver dans les recommandations du comité d'experts et dans les propositions du MEES des solutions aux enjeux soulevés et aux attentes exprimées⁴⁷. Au moment où l'éducation est une priorité pour la société et le gouvernement, il est utile de rappeler que les cégeps requièrent un niveau de financement bonifié pour mettre en œuvre le nouveau modèle de répartition du

⁴⁷ Fédération des cégeps, Un modèle de financement renouvelé pour des cégeps en évolution, mémoire présenté au comité d'experts mandatés par le gouvernement du Québec pour la révision du modèle d'allocation des ressources aux cégeps, 15 décembre 2017.

financement, répondre aux besoins des étudiants et stimuler le développement des entreprises et de la société québécoise.

Des investissements sensés pour les bâtiments et leur entretien

Outre les travaux menés pour la révision du modèle d'allocation des cégeps, il faut rappeler les besoins en matière de maintien des bâtiments des cégeps. Effectivement le maintien des actifs immobiliers est une préoccupation majeure pour le réseau collégial public. Pour accomplir leur mission d'enseignement, les cégeps doivent offrir un environnement attrayant, sécuritaire et stimulant, propice aux études et au travail de leurs employés. Bien que le réseau des cégeps ait bénéficié de réinvestissements récents dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) pour la réfection des bâtiments, l'ajout d'équipements spécialisés et l'adaptation des espaces, beaucoup reste à faire dans ce secteur.

Par ailleurs, le financement attribué pour les infrastructures et les équipements dans les cégeps devrait s'accompagner de ressources additionnelles pour l'entretien des bâtiments, le déploiement des projets d'infrastructures et le fonctionnement du parc immobilier. Sur cet aspect, l'enjeu réside principalement dans le fait que les besoins établis par le modèle de financement ne sont pas couverts en totalité : pour maintenir leurs bâtiments en bon état et mener les projets, les cégeps reçoivent seulement 73 % du financement nécessaire pour couvrir leurs dépenses. Malgré le fait que le gouvernement ait rehaussé le financement disponible pour ce besoin, il demeure pertinent de poursuivre cette tendance en réinvestissant dans ce secteur et en ramenant rapidement le pourcentage de financement à un seuil d'au moins 85 %. Ne pas y consacrer les sommes nécessaires maintenant fera en sorte de se retrouver plus tard avec des bâtiments en piètre état. Le réseau collégial invite donc le gouvernement à fournir de nouveaux efforts en vue d'assurer un entretien adéquat de ses bâtiments.

La nécessaire reddition de comptes

Depuis plusieurs années, les cégeps subissent l'accroissement des demandes de renseignements et des redditions de comptes diverses. Malgré les discussions et les efforts déployés conjointement par les cégeps et le MEES dans le cadre d'un exercice de réduction des exigences administratives, un constat ressort : les cégeps doivent fournir et remplir un volume toujours croissant de demandes et de redditions de comptes, provenant du MEES, mais aussi d'autres ministères et organismes. Même le processus interne mis en œuvre au MEES pour confirmer la nécessité de créer une nouvelle reddition de comptes n'est pas systématiquement appliqué. Sensible à l'allégement des redditions de comptes pour les entreprises, le gouvernement ne cesse pas pour autant d'ajouter des demandes à l'endroit des établissements publics. Pourtant, l'information déjà disponible démontre la saine gestion des cégeps et leur alignement sur les objectifs gouvernementaux.

En bref, les activités des cégeps sont encadrées par près de 20 lois, entre autres, par la *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (CEEC), la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE), la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGRI), la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ainsi que la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (AMP). Chacune d'elles nécessite temps et efforts de la part des cégeps pour suivre des formations,

fournir de l'information et répondre aux exigences. Malgré les efforts conjoints du réseau et du MEES pour optimiser les redditions de comptes, de nouvelles demandes s'ajoutent continuellement. Les exemples les plus récents concernent la LGGRI pour laquelle les cégeps devront rendre à l'automne 2019 leur propre plan directeur et leur programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles, l'implantation d'une procédure de gestion des plaintes dans le cadre d'appels d'offres telle qu'elle est requise par la nouvelle Autorité des marchés publics, ou encore les demandes du Contrôleur des finances pour des données financières du réseau qui ne sont aucunement adaptées à la réalité des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. D'autres responsabilités évoluent rapidement, notamment, en lien avec la LCOP, la gestion des risques en matière de corruption et de collusion ainsi que les tâches associées aux responsables de l'application des règles contractuelles (RARC).

L'ensemble de ces exigences, et bien d'autres, requièrent un encadrement adéquat dans les cégeps. Malgré les demandes répétées des cégeps, le fait est que la plupart des redditions de comptes ne correspondent pas à la réalité du réseau. Puisque les démarches entreprises avec le MEES n'ont eu que peu de retombées sur l'allègement des processus et que les autres ministères et organismes multiplient leurs exigences à l'égard du réseau collégial, les cégeps se voient contraints de demander du financement additionnel pour répondre aux demandes du gouvernement. Les équipes des cégeps sont de taille modeste et ne peuvent plus supporter l'ajout de nouvelles obligations ni le resserrement d'exigences existantes. Or, pour livrer l'information demandée par les ministères et les organismes, tous les cégeps ont besoin de ressources additionnelles. Comme il apparaît essentiel pour le gouvernement que ces exigences soient remplies, il va de soi que les ressources financières doivent être conséquentes pour les établissements.

Le financement renouvelé des cégeps

Objectifs :

1) Moderniser le modèle d'allocation des ressources des cégeps pour répondre aux besoins et veiller à l'accessibilité des études supérieures

Montant suffisant à l'implantation du nouveau modèle d'allocation des ressources

2) Couvrir les besoins pour l'entretien et le fonctionnement des bâtiments des cégeps

Montant nécessaire de 22 M\$

3) Ajouter une ressource spécialisée par cégep pour répondre aux redditions de comptes du gouvernement

Montant nécessaire de 5 M\$

5. LA DYNAMISATION DES FONDATIONS DES CÉGEPS

Engagés dans leur communauté et au cœur des enjeux régionaux, les cégeps ont développé tout un réseau de partenaires. Ils peuvent aussi compter sur un vaste réseau composé de près de deux millions de diplômés. Les fondations des cégeps sont déjà actives et récoltent chaque année des fonds qui servent à financer leurs initiatives, qu'il s'agisse d'offrir des bourses aux étudiants (bourses de performance, bourses d'accès aux études, bourses de mobilité, etc.) ou encore de soutenir des projets particuliers du collège (acquisitions, améliorations des espaces du cégep, tenue d'événements à caractère socioculturel, etc.). Mais, même si elles apportent une contribution notable à la mission des cégeps, les fondations collégiales n'exploitent pas leur plein potentiel. Une étude de la firme Deloitte sur la dynamisation des fondations collégiales⁴⁸ apporte un éclairage sur la situation et propose des recommandations pour rehausser la portée et les retombées des activités des fondations collégiales.

Des premiers constats s'imposent : parmi les secteurs de prédilection pour la philanthropie au Québec, la jeunesse et l'éducation sont deux causes chères aux donateurs. Pour l'ensemble du Québec, c'est près d'un donateur sur deux qui fera un don dans ces secteurs. Les fondations des cégeps devraient ainsi tirer profit de ce dernier constat pour accroître leurs revenus et soutenir les projets des étudiants et des établissements.

Autres constats : ce sont près de 50 000 étudiants qui obtiennent chaque année leur diplôme collégial. Ces récents diplômés constituent un bassin de donateurs qui demeure peu représenté parmi les donateurs des fondations. De plus, le cégep est, pour près de la moitié des diplômés, le dernier établissement d'enseignement qu'ils fréquenteront avant d'entamer leur carrière. Aussi, plusieurs diplômés deviendront entrepreneurs dans la région où ils ont poursuivi leurs études collégiales et chercheront à maintenir un lien avec le cégep, en particulier pour y recruter de futurs employés. Le simple fait de tisser des liens avec leurs diplômés permettrait aux cégeps de venir bonifier les activités menées par les fondations collégiales.

Derniers constats : les revenus actuels des fondations des cégeps représentent un montant avoisinant les 100 \$ par étudiant, une somme bien plus faible que les revenus par étudiant des fondations des universités québécoises (plus de 800 \$), des collèges privés québécois (plus de 400 \$) et des collèges publics ontariens (près de 300 \$)⁴⁹. Il faut aussi souligner que 47 des 48 cégeps avaient une fondation active en 2015-2016 et que le degré d'activité varie beaucoup d'une fondation à l'autre⁵⁰.

Il faut rappeler également que les fondations des cégeps soutiennent principalement les étudiants et les cégeps, avec pour objectifs de faciliter l'accès aux études supérieures, de créer un environnement favorable aux études et propice au développement de compétences ainsi que de rendre possible le déploiement d'approches pédagogiques de pointe⁵¹.

⁴⁸ Deloitte, Dynamisation des fondations collégiales, novembre 2017.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Agence du revenu du Canada.

⁵¹ Deloitte.

Selon Deloitte, un programme visant la dynamisation des fondations collégiales permettrait :

- de mieux outiller les fondations pour accomplir leur mission;
- de pérenniser les fondations collégiales en leur donnant les moyens de mettre en place une structure et des approches performantes;
- de stimuler l'innovation et l'adaptation aux tendances chez les fondations;
- d'assurer la réalisation de projets et de soutenir la diplomation des étudiants;
- d'accorder aux fondations les moyens de soutenir les cégeps dans leur mission et notamment d'avoir une valeur ajoutée pour leur région d'appartenance.

Parmi les recommandations de Deloitte pour dynamiser les fondations collégiales, on retrouve celle qui consiste en la mise en place d'une mesure incitative semblable à celle déployée par le gouvernement pour soutenir les fondations universitaires. En effet, depuis près de 20 ans, il existe dans les Règles budgétaires de fonctionnement des universités du Québec une mesure de subvention de contrepartie qui donne aux fondations des universités le pouvoir de recevoir une bonification de la part du gouvernement en fonction des dons reçus d'autres sources. Aussi, depuis l'année 2011-2012, les fondations universitaires peuvent compter sur une mesure additionnelle par laquelle le gouvernement apporte un soutien financier aux fondations lorsqu'elles atteignent des objectifs de croissance. Ces deux mesures sont désormais jumelées sous le programme « Placements Universités ». D'après les estimations de Deloitte, cette mesure nécessite un engagement initial sur cinq ans totalisant 21 M\$, soit près de 3 M\$ la première année, 3,4 M\$ la deuxième, 4,1 M\$ la troisième, 4,9 M\$ la quatrième, puis 5,8 M\$ la cinquième année.

Sur la base des simulations réalisées par Deloitte, les fondations collégiales soutenues par de tels incitatifs gouvernementaux pourraient accroître leurs revenus de façon notable. C'est pourquoi la Fédération des cégeps estime qu'une mesure calquée sur celle dont profitent les fondations universitaires, soit une mesure « Placements Cégeps », soutiendrait les fondations collégiales, qui elles-mêmes contribuent à la mission des cégeps par leurs activités. Les universités et leurs fondations bénéficient de ce programme depuis plusieurs années et en retirent des retombées substantielles; les cégeps devraient aussi pouvoir compter sur un tel appui pour dynamiser les activités de leurs fondations, faciliter l'accès aux études collégiales et favoriser la réussite et la diplomation des étudiants.

La dynamisation des fondations des cégeps

Objectif :

1) Créer et mettre en œuvre une mesure incitative pour soutenir l'œuvre des fondations des cégeps

Montant nécessaire de 3 M\$

LES CÉGEPS ET LEURS DIPLÔMÉS : TOURNÉS VERS L'AVENIR DU QUÉBEC

Les changements importants que vit la société, les cégeps et les cégépiens s'y préparent depuis 50 ans. La formation offerte par les cégeps, autant générale que spécialisée, développe chez les étudiants des connaissances, des compétences et des aptitudes qui les rendront aptes à évoluer facilement, à répondre aux besoins de l'économie de demain et aux enjeux de société. C'est pourquoi le réseau des cégeps a ciblé des priorités grâce auxquelles il saura mieux répondre aux attentes des étudiants, des travailleurs, des entreprises et de la société québécoise.

En ce sens, le soutien financier qui sera accordé aux cégeps consolidera leur capacité à remplir leur mission d'enseignement tout en leur donnant les moyens de soutenir davantage le Québec face aux défis que sont les besoins de main-d'œuvre qualifiée et la transformation numérique.

Effectivement, pour chacune des propositions mises de l'avant par le réseau collégial public, le financement reçu permettra aux cégeps de mettre en œuvre des actions pour :

- améliorer la persévérance, la réussite scolaire et la diplomation des étudiants;
- poursuivre l'adaptation de l'offre de formation qui pourra encore mieux répondre aux besoins des étudiants et des travailleurs;
- assurer un haut standard de qualité de l'enseignement, entre autres par la modernisation des méthodes d'apprentissage;
- offrir une réponse à la transformation numérique et à ses incidences sur la société et les entreprises;
- veiller à la formation de citoyens responsables.

Toutes les actions mises de l'avant par les cégeps vont de pair pour assurer le succès des étudiants et contribuer à l'avancement de notre société. Toutes ces mesures offriront également une réponse viable et pérenne aux défis économiques que sont les besoins de main-d'œuvre qualifiée et le virage numérique. Enfin, depuis leur création en 1967, les cégeps ont évolué avec la société et demeurent une pièce maîtresse dans le développement du Québec. C'est pourquoi la Fédération des cégeps invite le gouvernement à s'engager pour :

- soutenir financièrement les priorités du réseau;
- assurer la prévisibilité du financement des cégeps;
- couvrir la totalité des coûts de système des cégeps.

ANNEXE : RÉSUMÉ DES BESOINS FINANCIERS DU RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC

RÉSUMÉ DES BESOINS FINANCIERS DES CÉGEPS	
<u>La réussite des étudiants : des besoins en évolution</u>	
<p>1) Ajouter les ressources nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter le passage des étudiants du secondaire vers le collégial - soutenir les services et les activités pour améliorer la persévérance, la réussite et la diplomation de toutes les étudiantes et tous les étudiants des cégeps 	15 M\$
<p>2) Donner les moyens aux cégeps de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - former et accompagner leur personnel pour déployer les meilleures pratiques pédagogiques et faciliter l'apprentissage des étudiants - actualiser leurs programmes d'études, notamment par l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques 	10 M\$
<p>3) Permettre aux cégeps d'accroître leur offre de formation à distance pour répondre à la demande croissante des étudiants</p>	5 M\$
<p>4) Mieux soutenir les actions internationales des cégeps</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmenter le nombre de bourses de mobilité pour subvenir à la demande croissante et soutenir adéquatement les étudiants et le personnel des cégeps 	2 M\$
<u>Une réponse à l'évolution du marché du travail et au besoin de productivité des entreprises</u>	
<p>1) Soutenir financièrement la recherche collégiale</p> <ul style="list-style-type: none"> - obtenir un financement institutionnel destiné à la recherche - couvrir les frais indirects de la recherche - bonifier les programmes de subventions à la recherche collégiale 	10 M\$
<p>2) Permettre aux cégeps de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à la réorganisation de la structure de financement de la formation continue - répondre à la demande pour une offre de formation flexible, de qualité et en lien avec les besoins des entreprises - rehausser la productivité des entreprises par la formation continue 	10 M\$
<p>3) Soutenir les efforts des cégeps en ajoutant une ressource par cégep pour le recrutement, l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux</p>	5 M\$

<p><u>La nouvelle économie : la transformation générée par le numérique</u></p> <p>1) Mettre en œuvre le Plan d'action numérique dans les cégeps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déployer 600 ressources spécialisées en informatique ainsi que l'expertise nécessaire aux projets numériques du réseau - former tout le personnel des cégeps sur les nouvelles solutions numériques - rehausser les compétences numériques des étudiants et des travailleurs 	<p>57 M\$</p>
<p><u>Le financement renouvelé des cégeps</u></p> <p>1) Moderniser le modèle d'allocation des ressources des cégeps pour répondre aux besoins et veiller à l'accessibilité des études supérieures</p> <p>2) Couvrir les besoins pour l'entretien et le fonctionnement des bâtiments des cégeps</p> <p>3) Ajouter une ressource spécialisée par cégep pour répondre aux redditions de comptes du gouvernement</p>	<p>Montant suffisant à l'implantation du nouveau modèle</p> <p>22 M\$</p> <p>5 M\$</p>
<p><u>La dynamisation des fondations des cégeps</u></p> <p>1) Créer et mettre en œuvre une mesure incitative pour soutenir l'œuvre des fondations des cégeps</p>	<p>3 M\$</p>
<p>TOTAL – BUDGET DE FONCTIONNEMENT</p> <p>en sus du financement requis à l'implantation du nouveau modèle de financement et des coûts de l'accroissement des coûts de système</p>	<p>144 M\$</p>